Afficher dans le navigateur

Promouvoir et faire appliquer le droit de toutes et tous à un logement décent et indépendant !

LA LETTRE DE L'ASSOCIATION DALO

N° 69 | juillet 2026

Chaque mois, l'Association DALO vous informe de toutes ses actualités.
Nouvelle réglementation ou évolution de la jurisprudence, formations, permanences et comités de veille DALO, actions de nos bénévoles : pour suivre ensemble l'application du droit au logement opposable.

La campagne DALO 2027

L'association DALO a lancé le 5 mars 2026 une année de campagne pour le droit au logement avec 22 associations partenaires. Cette campagne se déroule du 5 mars 2026 au 5 mars 2027, entre le dix-neuvième et le vingtième anniversaire de la loi instaurant le Droit Au Logement Opposable. Elle est articulée autour de rencontres, débats, actions publiques et temps de mobilisation. Le calendrier est à retrouver sur notre site.

REPLAY DE LA MATINÉE DE RÉFLEXION DU 22 MAI

L'association DALO a organisé une matinée de réflexion sur le thème **LA LOI DALO : QUELLES PERSPECTIVES POUR 2027 ?** Les extraits en replay de cette matinée sont à retrouver sur notre chaîne Youtube

LES ÉVÉNEMENTS DE LA RENTRÉE

1er octobre 2026 : Rencontre des Comités de veille de la région Ile-de-France à la Cité du refuge à Paris 13e. Le programme complet **ici.**

10 novembre 2026 à 8H30 : Table ronde "DALO et Handicap" à Lille par le Comité de veille DALO du Nord. Le programme complet

12 Novembre 2026 à 19H : Conférence gesticulée de l'artiste Sofi « Y'A PAS DE NOUS SANS TOIT : Le droit au logement : existant, insuffisant et saboté » (Durée 1h15) au Pavillon Le carré de Baudoin, 121 rue de Ménilmontant 75020 Paris

L'actualité politique

Projet de loi de relance pour le logement

IL N'Y A PAS DE DROIT AU LOGEMENT SANS ACCÈS AU JUGE

Dans le texte d'origine du projet de loi de relance pour le logement, qui vient d'être examiné par le Sénat, figurait une disposition mettant gravement en cause le droit au logement : le Gouvernement demandait à être autorisé à légiférer par ordonnance pour remplacer le recours contentieux DALO par une simple procédure administrative. A lire sur notre site

OBSERVATION DU HAUT COMITÉ POUR LE DROIT AU LOGEMENT SUR L'ARTICLE 9 DU PROJET DE LOI LOGEMENT

Le Haut comité a publié ses observations relatives à l'article 9 du projet de loi visant à relancer et à décentraliser le logement. Celui-ci comporte plusieurs dispositions susceptibles de modifier les conditions de mise en œuvre du droit au logement opposable. Il rappelle que ces évolutions, qui affectent à la fois les mécanismes d'opposabilité du droit au logement et les conditions de sa mise en œuvre, sont susceptibles de remettre en cause l'un des principaux piliers de la solidarité nationale institués par la loi du 5 mars 2007. A retrouver ici

LA POSITION DU CAL- COLLECTIF DES ASSOCIATIONS POUR LE LOGEMENT

Les associations membres du Collectif des Associations pour le Logement, dont fait partie notre Association, ont exprimé à l'unanimité leurs réserves sur ce projet de loi lors de sa présentation. Elles ont attiré l'attention du ministre du Logement sur un texte qui, en l'état, ne leur paraît pas répondre de manière satisfaisante aux besoins en matière de logement et qui a été élaboré sans qu'elles aient été associées à sa préparation. Téléchargez le Dossier de presse

RENCONTRE AU MINISTÈRE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

L'Association DALO représentée par sa vice-présidente Caroline Gérard a été reçue avec des représentants de la Fondation pour le logement, la FAS, et du DAL au Ministère de la Ville et du logement, par Ludovic ROY, Directeur adjoint en charge du pôle logement sur le sujet "échanges techniques sur le DALO dans le cadre du PJL Relance du Logement". Cette réunion a été l'occasion pour l'Asso DALO d'exprimer ses inquiétudes sur les dispositions concernant le DALO et son opposition à la suppression du recours en injonction.

L'actualité juridique

CONSEIL D'ETAT DÉCISION N°502664 DU 18 JUIN 2026 - REFUS DE PROPOSITION AVANT L'INJONCTION

Le refus de propositions de logement par le prioritaire ne délie pas le préfet de son obligation dès lors qu'une injonction de relogement a été prononcée postérieurement à ces offres.

TA PARIS N° 2508483 du 29 MAI 2026 RECOURS INDEMNITAIRE DALO DE 2008

Malgré la décision DALO en date de 2008, la famille était restée 3 ans et demi en hébergement hôtelier et 13 ans en logement de transition. Le juge lui accorde une indemnisation pour troubles dans les conditions d'existence de 15 000€.

L'actualité de l'association

VIDÉOS TÉMOIGNAGES

L'association DALO a recueilli le témoignage en vidéo de personnes reçues par la permanence inter-associative d'accès au droit qu'elle coordonne à Paris. Retrouvez-les sur notre compte Instagram ou notre page Linkedin

FORMATIONS DALO EN E-LEARNING

Classes virtuelles, cas pratiques, supports vidéos, quizz : ce programme, 100% en ligne, est conçu pour vous permettre de vous approprier les enjeux et la procédure, qui découlent de la loi DALO, à votre rythme sur un mois. Elles s'organisent individuellement et sur demande, vous trouverez les informations utiles et le formulaire de demande ici

LES FUTURES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'ASSOCIATION DALO

Formation DALO 29 et 30 septembre 2026 : Cette formation est proposée à distance, en visioconférence, sur 2 journées, de 9h30 à 16h30. Elle s'adresse aux professionnels ou bénévoles qui souhaitent mieux comprendre la loi DALO et maîtriser la procédure qui en découle. Les inscriptions sont ouvertes via ce formulaire

FORMATIONS EN SOUS-TRAITANCE. IL RESTE DES PLACES :

- **Pour la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie, les 24 et 25 septembre 2026.** Cette formation est proposée à distance, **en visioconférence**, sur 2 journées, de 9h30 à 16h30. Toutes les infos en allant sur sur ce lien !
- **Pour la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France, les 6 et 7 octobre 2026**. Cette formation est proposée **en présentiel,** sur 2 journées, de 9h30 à 16h30. Toutes les infos en cliquant sur ce lien !
- **Pour la Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement du Rhône les 3 et 4 novembre 2026.** Cette formation est proposée en présentiel à Lyon, sur 2 journées, de 9h30 à 16h30.
Toutes les infos en allant sur sur ce lien !

Vous souhaitez organiser une formation pour les salariés de votre structure ?
Vous pouvez directement écrire à l'adresse formation@assodalo.org pour établir un programme et un devis.

Le site web et l'accès aux articles réservés abonnées
En vous abonnant, bénéficiez de contenu en exclusivité :

- Nos guides DALO et DAHO
- La base d'information juridique
- Les fiches argumentaires
- Les fiches contentieux et procédure
- La plateforme des décisions

Abonnez-vous pour accéder aux contenus exclusifs

Pour nous soutenir

L'Association DALO a besoin de votre soutien financier pour poursuivre et développer ses actions. Elle est reconnue d'intérêt général et à caractère social, ce qui vous permet de déduire de votre impôt sur le revenu 66% de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Faire un don

Association DALO
https://www.assodalo.org/
Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.
Se désinscrire

Envoyé avec Brevo